|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Politique linguistique de l’établissement - EFE |  |  |
|  |  |
|  |  |  |  |  |
| **Plan** Planifier |  | **Do** Mettre en œuvre |  | **Check** Evaluer |
| **Contexte, stratégie, sens, objectifs**• Quelle est la politique linguistique de l’établissement ?• Comment cette politique s’inscrit-elle dans les orientations du système éducatif français et le projet éducatif du réseau des établissements français à l’étranger ? • A quelle analyse de la situation linguistique du pays hôte ; des spécificités de l’établissement dans son contexte ; des profils (notamment linguistique) et attentes des familles répond-elle ?• Par quelle offre d’enseignement, quelle organisation pédagogique et quelles modalités d’enseignement se traduit-elle ?• Dans quelle mesure s’insère-t-elle dans la politique poursuivie par le poste diplomatique ? |  | **Acteurs – Actions – Moyens – Temps****Définir et piloter la politique linguistique de l’établissement**- L’établissement a-t-il connaissance de l’offre et de la demande locales d’enseignement à caractère international ? Cherche-t-il à identifier les attentes des familles plus particulièrement vis-à-vis de l’enseignement français homologué ?  - L’établissement dispose-t-il d’outils (enquêtes etc.) lui permettant d’établir le profil linguistique des élèves (langues présentes dans leur répertoire personnel/dans leur entourage ; acquis et besoins), leur parcours scolaire antérieur et postérieur (poursuite d’études) ? Le cas échéant, qui dans l’établissement en a la charge ? Comment les résultats sont-ils exploités pour déterminer l’organisation pédagogique ?- En fonction de quels objectifs, de quelles analyses et de quelles contraintes sont conçus les parcours linguistiques proposés par l’établissement : inscription dans le projet d’école/établissement, place du français, de la langue nationale et des autres langues vivantes ; choix de dispositifs ; niveau d’introduction dans la scolarité ; dispositifs d’intégration linguistique ; nombre, cohérence et articulation des parcours ; liens de continuité entre le 1er et le 2nd degrés ; attendus de l’enseignement supérieur?- Quels documents formalisent la politique linguistique de l’établissement ? Qui participe à son élaboration, à son suivi et à son évaluation ?- Comment est évaluée la politique linguistique de l’établissement ?**Réfléchir sur les modalités d’enseignement et les pratiques pédagogiques** - Comment la réflexion sur les modalités d’enseignement et les pratiques pédagogiques est-elle conduite dans l’établissement ? Dans quelle mesure reflète-t-elle l’appropriation par les équipes pédagogiques des données et ambitions de la politique linguistique de l’établissement ?- Quelles sont les actions déployées pour favoriser cette réflexion (réunions de concertation, sollicitation du conseil pédagogique, sensibilisation à l’impact des pratiques pédagogiques sur la réussite et la motivation des élèves…) ?- Comment sont organisés les enseignements (co-intervention/co-enseignement, alignement horaire, groupes de compétences, place dans l’emploi du temps) ? Selon quelles analyses/contraintes/objectifs ?- Comment le travail en équipe est-il organisé entre enseignants de langues vivantes ; entre enseignants de langues vivantes et d’autres disciplines ; entre enseignants titulaires de l’éducation nationale et recrutés locaux ; entre enseignants de la langue du pays hôte, lorsque cette langue est majoritairement parlée par les élèves, et enseignants de français ; entre enseignants des 1er et 2nd degrés ?- Comment les élèves sont-ils évalués au long de leur scolarité ? Disposent-ils d’un portfolio qui leur permette de suivre leur parcours en langues ? - Comment les corps d’inspection sont-ils sollicités sur les questions liées aux modalités d’apprentissage et de transmission aux élèves ?**Ressources humaines et moyens d’accompagnement**- Quels sont les moyens consacrés à la mise en œuvre de la politique linguistique de l’établissement ? Selon quelles modalités ?- Quel est le profil des enseignants ? Quelle est leur formation initiale (diplômes, expérience à l’étranger) ? Maîtrisent-ils tous le français ?- Existe-il des contraintes particulières sur la qualification des enseignants dispensant les enseignements du pays d’accueil ?- Les enseignants sont-ils encouragés à s’inscrire dans des formations de zone (formation aux programmes français, à la didactique, au CECRL, à l’évaluation) ? A participer à des groupes d’analyse réflexive ou d’analyse de pratiques ?- Les personnels non enseignants sont-ils encouragés à développer leur maîtrise de la langue française ?- Existe-t-il un ou des référents/coordonnateurs de langues/par langues/interlangues, interdegrés ? Les enseignants ont-ils des lettres de mission ?- De quelles ressources documentaires et de quels équipements l’école/ l’établissement dispose-t-il pour l’enseignement des langues ? (équipement, abonnements, ressources en langues logiciels, équipement numérique, place des langues marmothèque, BCD, CDI)**Communication et valorisation** - Comment l’établissement communique-t-il sur sa politique des langues ? En quelle(s) langue(s) ?- L’établissement dispose-t-il de certificats/ labels reconnaissant la qualité de son enseignement des langues ?- Quelle est la politique d’ouverture de l’établissement sur son environnement, sur le réseau d’enseignement homologué, à l’international (voir fiche 12 Qualéduc Ouverture européenne et internationale) ? Quels partenariats scolaires/éducatifs/culturels/linguistiques a-t-il noués ?- L’établissement conduit-il des actions de nature péri- ou extra-scolaire propres à assurer son rayonnement et à favoriser sa politique linguistique ? |  | **Exemples d’indicateurs de suivi** • Projet d’établissement• Communication interne et externe de l’établissement• Enquête linguistique d’entrée en cursus homologué• Tableau de bord indiquant le nombre d’heures dans chaque langue vivante en distinguant l’enseignement de LVE de l’enseignement en langues EMILE/ DNL• Documents permettant de suivre le parcours de l’élève• Nombre d’enseignants titulaires EN et non-titulaires dans les enseignements en français et dans les autres langues vivantes, ainsi qu’en EMILE/DNL• Proportion de professeurs participant à des groupes de réflexion pédagogique/à des formations de zone • Analyse des contenus des ordres du jour des réunions du conseil pédagogique• Certifications proposées ; niveaux cibles ; taux de réussite• Fonds documentaire en langues française et autres• Nombre de partenariats |